

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 7 décembre 2023 (PV-CX673)

12h

Local 3813 pavillon de la Santé

Présences

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT) et présidente par intérim

Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)

Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)

Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)

Professeur Jean-Claude Bernatchez, vice-président aux communications et secrétaire (VPCOM)

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Marianne Paul préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX673-07-12-2023-00

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du 2 novembre (PV-CX669), du 14 novembre (PV-CX770 extra), du 16 novembre (PV-CX671) et du 30 novembre (PV-CX672 extra)
4. Affaires découlant
5. Motion de précision à l'égard du fonctionnement
6. Correspondance et information
7. RAS de novembre
8. Rapport des officières et des officiers
9. Précision des rôles au comité exécutif et au comité de négociation
10. Renouvellement de la convention collective - État de la négociation
11. Projet de lettre d'entente – Représentant.e en santé et sécurité au travail
12. Date de la prochaine réunion régulière : 11 janvier 2024
13. Clôture de la réunion

CX673-07-12-2023-01

Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, la présidente de réunion souhaite la bienvenue aux collègues à cette réunion régulière du comité exécutif.

La VPRT revient sur la résolution adoptée par le conseil syndical (c.f. PV-CS360-30-11-2023-04) et souhaite que le comité exécutif se concentre sur la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Le VPCOM manifeste son opposition à ce que la présidence de la réunion soit confiée à la VPSC. Il demande à ce que les *Statuts* et le *Code Morin* soient respectés concernant la présidence des réunions du comité exécutif.

CONSIDÉRANT	la démission du président du Syndicat le 14 novembre 2023;
CONSIDÉRANT	l'article 9.2 e des <i>Statuts</i> portant sur la présidence des réunions du comité exécutif;
CONSIDÉRANT	le chapitre 7 du <i>Code Morin</i> portant sur les dirigeants des assemblées délibérantes;
CONSIDÉRANT	l'article 8.2 h des <i>Statuts</i> portant sur la présidence par intérim confiée à la VPRT;
CONSIDÉRANT	l'article 9.2.5 f des <i>Statuts</i> portant sur les responsabilités attribuées à la VPSC par le comité exécutif;
CONSIDÉRANT	la résolution PV-CX670-14-11-2023-02 mandatant la VPSC d'agir à titre de présidente des réunions du comité exécutif;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de maintenir la VPSC à la présidence des réunions du comité exécutif jusqu'à l'élection d'une nouvelle présidence du Syndicat.

Adoptée à l'unanimité.

CX673-07-12-2023-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente de réunion présente l'ordre du jour de cette réunion.

Un retrait à l'ordre du jour est demandé : Comité de promotion – Désignation d'un.e membre externe

Un ajout à l'ordre du jour est demandé : Motion de précision à l'égard du fonctionnement.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 673^e réunion du comité exécutif.

CX673-07-12-2023-03 Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du 2 novembre (PV-CX669), du 14 novembre (PV-CX770 extra), du 16 novembre (PV-CX671) et du 30 novembre (PV-CX672 extra)

PV-CX669-02-11-2023

La présidente de réunion présente le procès-verbal de la 669^e réunion du comité exécutif tenue le 2 novembre 2023.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 669^e réunion du comité exécutif tenue le 2 novembre 2023.

PV-CX670-14-11-2023 extra

La présidente de réunion présente le procès-verbal de la 670^e réunion extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 novembre 2023.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 670^e réunion extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 novembre 2023.

PV-CX671-16-11-2023

La présidente de réunion présente le procès-verbal de la 671^e réunion du comité exécutif tenue le 16 novembre 2023.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 671^e réunion du comité exécutif tenue le 16 novembre 2023.

PV-CX672-30-11-2023 extra

La présidente de réunion présente le procès-verbal de la 672^e réunion du comité exécutif extraordinaire tenue le 30 novembre 2023.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 672^e réunion du comité exécutif tenue le 30 novembre 2023.

CX673-07-12-2023-04 Affaires découlant

La présidente de réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le CAU indique que le local 1012 Nérée-Beauchemin n'est pas disponible pour la tenue de l'assemblée générale statutaire du 28 mars 2024. Cette salle n'est disponible que le 21 mars 2024. Après discussion, il est décidé qu'un autre local sera à réserver afin de maintenir cette assemblée générale le jeudi 28 mars 2024.

La VPRT indique que la rencontre des comités de négo des syndicats de l'UQAC, de l'UQAM, de l'INRS et de l'UQTR (*c.f. PV-CX669-02-11-2023-07*) n'aura pas lieu. Les calendriers des syndicats ne permettent pas la tenue d'une telle rencontre avant la période des Fêtes. De surcroît, le SPUQ (UQAM) a convenu d'une entente de principe avec l'UQAM.

CX673-07-12-2023-05 Motion de précision à l'égard du fonctionnement

La VPAS fait la lecture d'une motion, conjointement rédigée avec la VPSC, le VPAU et le trésorier.

Le VPCOM se retire de la réunion.

La VPAS et le trésorier expliquent la raison de cette motion.

Le VPCOM rejoint la réunion.

Cette motion soulève un problème de fonctionnement concernant le manque de travail en collégialité de la part d'une personne membre du comité exécutif ce qui a fragilisé le lien de confiance envers cette personne.

Il est demandé à cette personne de trouver des solutions pour rétablir ce lien de confiance.

La VPAS, le VPAU et le trésorier quittent la réunion.

En conformité avec l'article 12.4 h des *Statuts* du Syndicat, la perte du quorum est constatée.

CX673-07-12-2023-06 Correspondance et information

En raison de la perte du quorum, le point n'est pas discuté.

CX673-07-12-2023-07 Rapport des officières et des officiers

En raison de la perte du quorum, le point n'est pas discuté.

CX673-07-12-2023-08 Précision des rôles au comité exécutif et au comité de négo

En raison de la perte du quorum, le point n'est pas discuté.

CX673-07-12-2023-09 Renouvellement de la convention collective – État de la négociation

En raison de la perte du quorum, le point n'est pas discuté.

CX673-07-12-2023-10 Projet de lettre d'entente – Représentant.e en santé et sécurité au travail

En raison de la perte du quorum, le point n'est pas discuté.

CX673-07-12-2023-11 Date de la prochaine réunion

En raison de la perte du quorum, le point n'est pas discuté.

CX673-07-12-2023-12 Clôture de la réunion

En raison de la perte du quorum, la séance est levée à 13h14.

Marianne Paul
Présidente de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion